

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS NOVATEURS

Soumission de MNC présentée dans le cadre des consultations
prébudgétaires du gouvernement du Canada en vue du budget 2026

SEPTEMBRE 2026



INTRODUCTION

Au cours de la dernière année, le Canada a réalisé d'importants progrès pour soutenir le secteur des sciences de la vie. Le Groupe de travail sur le secteur pharmaceutique et des sciences de la vie, annoncé par la ministre de la Santé Marjorie Michel en mars 2026¹, a réuni des représentants de l'industrie, des organismes de réglementation et des gouvernements en vue de mener un dialogue axé sur les solutions sur la compétitivité mondiale du Canada et l'accès aux médicaments novateurs, soit les traitements brevetés et révolutionnaires contre le cancer, les maladies auto-immunes et les maladies rares et infectieuses.

Le 24 juillet 2026, le Groupe de travail a publié un rapport contenant 39 recommandations à l'intention de la ministre de la Santé et de la ministre de l'Industrie. Ses coprésidents ont été clairs quant à l'ampleur de la réponse à apporter, concluant que « **des changements progressifs ne suffiront pas à surmonter cet obstacle** »².

Ces recommandations s'ajoutent aux efforts progressifs déployés par Santé Canada pour moderniser le cadre des essais cliniques au moyen d'un modèle réglementaire fondé sur le risque³. Le 15 juillet 2026, Santé Canada a également mis en vigueur un Arrêté ministériel sur le recours, s'appuyant dans certains cas sur les décisions d'organismes de réglementation étrangers reconnus⁴. Le budget 2026 est l'occasion de tirer parti de ces améliorations progressives en y consacrant l'ambition et les investissements nécessaires en cette période de profonde incertitude, autant à l'échelle mondiale que nationale.

La politique de fixation des prix des médicaments de la nation la plus favorisée (NPF) des États-Unis, annoncée par l'entremise d'un décret en mai 2025⁵, a déclenché une réaction en chaîne mondiale qui détermine où et quand les médicaments sont lancés. Dans le cadre de la politique de la NPF, les marchés où les prix sont plus bas, comme le Canada, risquent de ne plus être prioritaires à moins de moderniser leur politique et leurs conditions.

Ce risque est bien réel; les Canadiens perdent actuellement l'accès à des médicaments. Parmi les exemples récents, mentionnons le premier et unique traitement approuvé pour une maladie neurodégénérative rare appelée l'ataxie de Friedreich⁶, un médicament révolutionnaire pour une maladie rénale⁷ et un traitement dont l'efficacité a été démontrée pour prolonger la vie de personnes atteintes d'un cancer de l'ovaire résistant au platine⁸. Ces trois innovations ont été approuvées par Santé Canada, mais les patients canadiens n'y ont toujours pas accès par l'entremise des régimes publics. Cela reflète une tendance plus large au pays : en 2026, au moins 16 nouveaux médicaments n'ont pas été lancés et plus de 30 ont été retardés à ce jour en raison de préoccupations liées à la politique de la NPF⁹.

¹ Santé Canada, « Un nouveau groupe de travail aura pour mandat d'améliorer la compétitivité du Canada et l'accès aux médicaments novateurs », communiqué de presse, 18 mars 2026.

² Gouvernement du Canada, « Groupe de travail sur le secteur des produits pharmaceutiques et des sciences de la vie : Rapport à la ministre de la Santé et à la ministre de l'Industrie », 24 juillet 2026.

³ Santé Canada, « Modernisation du cadre des essais cliniques », 23 avril 2026.

⁴ Gouvernement du Canada, « Arrêté prévoyant le recours à des décisions d'autorités réglementaires étrangères, ou à des documents émanant de celles-ci, à l'égard de certaines drogues : DORS/2026-162 », *La Gazette du Canada* : Partie II, 15 juillet 2026.

⁵ Décret de la Maison-Blanche : « Delivering Most-Favored-Nation Prescription Drug Pricing to American Patients », 12 mai 2025.

⁶ Biogen Canada, « Biogen Canada déçue par l'issue des négociations avec l'Alliance pharmaceutique pancanadienne concernant SKYCLARYSMC », communiqué de presse, 16 juin 2026.

⁷ Cristina Howorun, « EXCLUSIVE: Drug companies choosing not to sell life-saving and life-extending medicines in Canada », *CityNews Toronto*, 14 août 2026.

⁸ Cancer de l'ovaire Canada, « Les négociations visant l'accessibilité d'ELAHERE aux Canadiennes se terminent sans entente », déclaration, 14 mai 2026.

⁹ EY, « Innovative Medicines Canada: Launch Sequencing Survey Study », 25 mars 2026. Résultats basés sur un échantillon de 31 compagnies membres.

La politique de tarification de la NPF a mis en lumière une vulnérabilité de longue date. Seulement 18 % des nouveaux médicaments lancés dans le monde sont accessibles par l'entremise des régimes publics d'assurance médicaments du Canada, alors que la moyenne de l'OCDE est de 28 %¹⁰. En moyenne, il faut 736 jours (deux ans) après son approbation par Santé Canada pour qu'un médicament soit couvert par les régimes publics, comparativement à 226 jours pour qu'il le soit par les régimes privés. Le Canada se classe au dernier rang des pays du G7 et 19^e sur 20 pays pairs de l'OCDE en ce qui concerne le temps d'attente pour les médicaments approuvés¹¹.

Le Canada dispose toujours de plusieurs atouts essentiels pour être un chef de file mondial dans le domaine des sciences de la vie et pour relever ces défis politiques : des scientifiques de calibre mondial, un secteur des sciences de la vie en pleine croissance, un leadership en intelligence artificielle et plus de 3000 essais cliniques en cours. Pourtant, le pays n'a pas encore pleinement exploité son potentiel en raison d'obstacles systémiques qui peuvent être surmontés, notamment ses processus d'évaluation et de négociation des prix des médicaments, qui sont trop axés sur la limitation des coûts et nuisent aux retombées positives des médicaments novateurs pour les patients, le système de santé et l'économie.

L'industrie pharmaceutique novatrice joue un rôle important dans la résilience et la croissance économiques du Canada. Elle contribue à hauteur de 25 milliards de dollars à l'économie, soutient près de 150 000 emplois de grande valeur et investi 3,5 milliards de dollars dans la recherche et le développement¹². Peu d'investissements à la disposition du gouvernement fédéral permettent à la fois d'éviter les hospitalisations et de garder les gens sur le marché du travail¹³. Ce sujet est donc d'intérêt national.

Pendant que le gouvernement fédéral élabore son budget 2026 pour bâtir l'économie la plus forte du G7, MNC soumet les quatre recommandations ci-dessous pour positionner le secteur des sciences de la vie comme un atout stratégique et un moteur économique essentiel qui contribue directement à la stratégie Bâtir un Canada fort du premier ministre.



¹⁰ PhRMA, « Global Access to New Medicines Report », 11 avril 2023.

¹¹ Médicaments novateurs Canada, « Accès aux médicaments ».

¹² Deloitte Canada, « From Health Outcomes to Economic Growth: The Value of the Innovative Pharmaceutical Industry », préparé pour Médicaments novateurs Canada, 24 avril 2026.

¹³ Frank Lichtenberg, « The Impact of Pharmaceutical Innovation on Mortality and Hospital Utilization in Canada, 2000–2022 », *Canadian Health Policy Journal*, 11 août 2025.

RECOMMANDATION 1

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU CADRE DE POLITIQUE PHARMACEUTIQUE AVEC UN FINANCEMENT ADÉQUAT POUR LES NOUVEAUX MÉDICAMENTS

S'appuyer sur le rapport du Groupe de travail sur le secteur pharmaceutique et des sciences de la vie, publié en juillet 2026, pour mettre en œuvre un nouveau cadre global de politiques et de financement qui garantit aux Canadiens un accès rapide aux médicaments dont ils ont besoin.

RECOMMANDATION 2

RÉFORMER L'ALLIANCE PANCANADIENNE PHARMACEUTIQUE ET L'AGENCE DES MÉDICAMENTS DU CANADA

Réformer l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) et l'Agence des médicaments du Canada (AMC) afin d'assurer leur reddition de comptes, de veiller à ce que leurs politiques reflètent la pleine valeur de l'innovation pharmaceutique et de favoriser un accès plus rapide aux traitements.

RECOMMANDATION 3

RÉFORMER LE CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

S'attaquer aux problèmes de réglementation et aux barrières commerciales en réformant le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) afin de soutenir la poursuite des investissements des compagnies pharmaceutiques au Canada.

RECOMMANDATION 4

EXEMPTER LES MÉDICAMENTS ET LES VACCINS DES POLITIQUES DE LOCALISATION ET DES DROITS DE DOUANE

Veiller à ce que les politiques de localisation, comme le Cadre stratégique de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien », ne s'appliquent pas aux produits de santé vitaux et maintenir la politique canadienne consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les médicaments.

RECOMMANDATION 1

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU CADRE DE POLITIQUE PHARMACEUTIQUE AVEC UN FINANCEMENT ADÉQUAT POUR LES NOUVEAUX MÉDICAMENTS

MNC demande la création d'un nouveau cadre global de politiques et de financement afin de faire du Canada un chef de file mondial dans le domaine des sciences de la vie. Cela permettrait de suivre les recommandations du Groupe de travail et de garantir aux Canadiens un accès rapide aux médicaments qui sauvent des vies.

Cette recommandation concorde avec la demande récente des premiers ministres des provinces et des territoires du Canada d'obtenir des ressources supplémentaires pour relever les défis urgents relatifs aux domaines pharmaceutique et de la santé. Lors de la réunion estivale du Conseil de la fédération à Charlottetown en juillet 2026, les premiers ministres ont averti que du financement essentiel des soins de santé prendrait fin dès mars 2027 et ont déclaré : « Le gouvernement fédéral doit assumer pleinement son rôle de partenaire financier, afin de répondre aux pressions budgétaires croissantes, aux besoins des patients, et de soutenir les professionnels de la santé. » Ils ont également précisé que l'accès aux produits pharmaceutiques et médicaments pour les maladies rares figure parmi les soins de santé relevant de leur responsabilité et nécessitant un financement fédéral accru.¹⁴

MNC demande au gouvernement fédéral :

- 1.1 de mettre en œuvre un nouveau cadre de politique pharmaceutique global au Canada avec un financement adéquat pour les nouveaux médicaments afin de faire du pays un chef de file mondial dans le domaine des sciences de la vie;
- 1.2 de veiller à ce que l'augmentation du financement fédéral s'accompagne d'une réforme des politiques qui déterminent la façon dont les médicaments novateurs sont évalués et valorisés au Canada. Sans ces changements, les nouveaux fonds seront absorbés par un système qui continue de sous-évaluer l'innovation, et les obstacles structurels qui empêchent les patients d'avoir accès aux médicaments resteront en place.

Comme discuté plus loin, cela nécessite des réformes ciblées au sein des trois organismes financés par le gouvernement fédéral chargés de la négociation des prix des médicaments, de leur évaluation et de l'examen des prix des médicaments brevetés, soit, respectivement : l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP), l'Agence des médicaments du Canada (AMC) et le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB)¹⁵.

¹⁴ Premiers ministres des provinces et des territoires, « Les premiers ministres des provinces et territoires unis pour les Canadiens », communiqué de presse, 22 juillet 2026.

¹⁵ L'APP est un organisme provincial et territorial majoritairement financé par le gouvernement fédéral; l'AMC est un organisme fédéral-provincial-territorial majoritairement financé par le gouvernement fédéral; et le CEPMB est un tribunal fédéral aux pouvoirs quasi judiciaires financé entièrement par le gouvernement fédéral.

RECOMMANDATION 2

RÉFORMER L'ALLIANCE PANCANADIENNE PHARMACEUTIQUE ET L'AGENCE DES MÉDICAMENTS DU CANADA

Le Canada doit réformer l'APP et l'AMC afin d'assurer leur reddition de comptes, de veiller à ce que leurs politiques reflètent la pleine valeur de l'innovation pharmaceutique et de favoriser un accès plus rapide aux traitements. Actuellement, il faut en moyenne 736 jours (deux ans) après son approbation par Santé Canada pour qu'un médicament soit couvert par les régimes publics, comparativement à 226 jours pour qu'il le soit par les régimes privés.

Bien que les provinces et les territoires administrent leurs propres régimes, le gouvernement fédéral peut intervenir directement à cet égard : il finance le programme des services de santé non assurés (SSNA), l'un des plus importants régimes publics d'assurance médicaments du pays, et appuie l'AMC et l'APP, dont les délais d'examen et de négociation des prix déterminent l'accès aux médicaments à l'échelle nationale.

MNC demande au gouvernement fédéral :

- 2.1 d'élargir le mandat de l'APP au-delà de la limitation des coûts afin de reconnaître la valeur de l'innovation et d'aligner la tarification sur des références mondiales concurrentielles;
- 2.2 de réformer l'AMC afin de pleinement évaluer la valeur des nouveaux médicaments et des nouvelles thérapies pour les patients, le système de santé et la société. À titre de mesure immédiate, il devrait mettre fin à la pratique de l'AMC consistant à émettre des recommandations de réduction des prix, souvent de 70 % à 90 %, fondées sur des indicateurs obsolètes qui fixent les prix à des niveaux équivalents ou inférieurs à ceux des médicaments génériques¹⁶;
- 2.3 de collaborer avec les principales agences fédérales et provinciales ainsi qu'avec les intervenants concernés afin d'établir une norme nationale de 365 jours pour l'inscription de nouveaux médicaments aux listes des régimes publics d'assurance médicaments, et ce, à partir du moment de leur approbation par Santé Canada. Il conviendrait également d'encourager les provinces et les territoires à publier un tableau de bord public faisant le suivi des délais entre l'autorisation et l'inscription, par province ou territoire et par médicament, afin que les retards soient facilement visibles.

L'Ontario a démontré qu'un accès plus rapide est possible. Depuis le lancement de son programme pilote FAST en octobre 2025, la province a accéléré l'accès des patients à neuf nouveaux traitements anticancéreux prolongeant la vie en les inscrivant immédiatement après une recommandation favorable de l'AMC, plutôt que d'attendre la fin de toutes les négociations sur les prix. Le financement de mécanismes équivalents au programme FAST dans chaque province et territoire d'ici 2028 permettrait d'étendre un accès plus rapide aux traitements contre le cancer et à d'autres thérapies hautement nécessaires partout au Canada.

¹⁶ Nigel Rawson, « Reimbursement Recommendations for New Medicines in Canada: Current Trends in an Uncertain Era », *Canadian Health Policy Journal*, avril 2006.

RECOMMANDATION 3

RÉFORMER LE CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Le CEPMB a été créé il y a près de 40 ans, et son mandat n'a pas suivi le rythme des réalités de la fixation des prix des médicaments et de l'accès des patients canadiens¹⁷. Le rapport du Groupe de travail de juillet 2026 abonde également dans le même sens : « Le gouvernement du Canada devrait rapidement examiner si le modèle actuel de référencement et surveillance international des prix et des médicaments brevetés, mis en œuvre par le CEPMB, reste approprié et pertinent¹⁸. »

MNC demande au gouvernement fédéral :

- 3.1 à tout le moins, de réintégrer les États-Unis et la Suisse comme pays de comparaison pour mesurer le plus élevé des prix internationaux afin d'éliminer les obstacles réglementaires et commerciaux et d'encourager les compagnies pharmaceutiques à continuer d'investir au Canada.**

RECOMMANDATION 4

EXEMPTER LES MÉDICAMENTS ET LES VACCINS DES POLITIQUES DE LOCALISATION ET DES DROITS DE DOUANE

Le besoin de réformes et le financement qui y est associé ne doivent pas dépendre de politiques de localisation qui désavantagent les entreprises non canadiennes et, par conséquent, réduisent l'accès aux médicaments novateurs. Le Canada doit avoir un marché ouvert où les entreprises multinationales et nationales peuvent prospérer. Le Cadre stratégique de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien », par exemple, peut jouer un rôle dans certains secteurs industriels, mais il n'est pas approprié pour les produits de santé vitaux.

MNC demande au gouvernement fédéral :

- 4.1 d'exempter les médicaments et les vaccins de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien »;**
- 4.2 de veiller à ce que le financement futur et les politiques de remboursement connexes ne comportent pas d'exigences ou de critères relatifs à la localisation;**
- 4.3 de maintenir la décision stratégique prise par le ministère des Finances du Canada en 2025 visant à éviter l'imposition de droits de douane sur les produits pharmaceutiques, étant donné que des sources d'approvisionnement de rechange ne sont pas toujours facilement accessibles.**

¹⁷ Dans le rapport du Groupe de travail, il est dit qu'« un rapport du Bureau du représentant américain au Commerce publié en avril 2026 soulignait que le fait d'exclure la Suisse et les États-Unis du panier de pays de comparaison du CEPMB donnait lieu à une dévalorisation artificielle des médicaments innovants au Canada ». Gouvernement du Canada, « Groupe de travail sur le secteur des produits pharmaceutiques et des sciences de la vie : Rapport à la ministre de la Santé et à la ministre de l'Industrie », 24 juillet 2026.

¹⁸ Gouvernement du Canada, « Groupe de travail sur le secteur des produits pharmaceutiques et des sciences de la vie : Rapport à la ministre de la Santé et à la ministre de l'Industrie », 24 juillet 2026.

CONCLUSION

MNC et ses membres sont impatients de continuer à collaborer avec le gouvernement fédéral afin d'améliorer la disponibilité des nouveaux médicaments qui sauvent des vies, de réduire les délais et de favoriser la croissance du secteur des sciences de la vie au Canada. En investissant dans l'accès aux traitements, en réformant les principales institutions politiques, en respectant les normes de service et en défendant notre cadre d'innovation, le Canada peut devenir un chef de file mondial dans le domaine des sciences de la vie. Ensemble, avec les équipes de tous les ordres de gouvernement et avec toutes les parties prenantes, nous pouvons veiller à la durabilité du système de santé et à la rapidité de l'accès aux médicaments et aux vaccins pour tous les Canadiens.

À PROPOS DE MNC

En tant que voix de l'industrie pharmaceutique novatrice canadienne, Médicaments novateurs Canada (MNC) représente plus de 40 compagnies membres. MNC plaide en faveur de politiques qui permettent la découverte, le développement et la distribution de médicaments et vaccins novateurs pour améliorer la vie de tous les Canadiens. Tous ses membres suivent le Code d'éthique de MNC, ils travaillent donc de manière hautement éthique avec les gouvernements, les payeurs privés, les professionnels de la santé et les parties prenantes.





INNOVATIVE
MEDICINES
CANADA



MÉDICAMENTS
NOVATEURS
CANADA

innovativemedicines.ca/fr